

ARRETE N°2004 **1234** /MS/CAB/  
PORTANT FERMETURE D'UNE CLINIQUE  
PRIVEE D'ACCOUCHEMENT.

**LE MINISTRE DE LA SANTE**

- Vu la Constitution ;*
- Vu le Décret n°2002-204/PRES du 6 Juin 2002 portant nomination du Premier Ministre ;*
- Vu le Décret n°2002-205/PRES/PM du 10 Juin 2002 portant composition du Gouvernement du Burkina Faso ;*
- Vu le Décret n°2004- 003/PRES/PM du 17 Janvier 2004 portant remaniement du gouvernement du Burkina Faso*
- Vu la Loi n°23/94/ADP Portant Code de la Santé Publique et ses textes d'application ;*
- Vu la loi N°034/98/AN du 18 mai 1998 portant loi hospitalière ;*
- Vu le Décret N°2002-464/PRES/PM/MS du 28 octobre 2002, portant organisation du Ministère de la Santé ;*
- Vu vu le Décret N°00-457/PRES/PM/MS du 03 Octobre 2000 portant conditions d'exercice privé des professions de santé ;*
- Vu le dossier de demande de l'intéressée ;*
- Sur Avis de la Commission chargée d'examiner les demandes d'autorisation d'ouverture, d'extension et de transfert de structures de santé privées ;*
- ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : La clinique d'accouchement privée ouverte au secteur n° 02 de la Commune de Pouytenga, Province du Kouritenga par arrêté n° 99-322/MS/CAB du 17 août 1999 au nom de Mademoiselle **SILGA Amédée Jeanne Pascaline**, Sage-Femme d'Etat, est fermée.

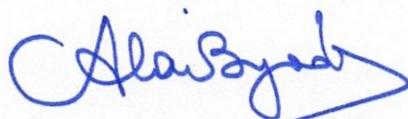
**Article 2** : L'Inspecteur Général des Services de santé, le Directeur du Sous-Secteur Sanitaire Privé, le Directeur Régional de la Santé du Centre-Est, le Haut-Commissaire de la Province du Kouritenga, le Maire de la Commune de Pouytenga, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

**Article 3** : Le présent arrêté qui prend effet pour compter de sa date de signature sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Ouagadougou, le 13 AUG 2004

**AMPLIATIONS:**

- 1 Original
- 2 Présidence du Faso
- 3 Premier Ministère
- Tous Ministères
- 1 SG/G-CM
- 1 IGE
- 5 SG/Ministère de la Santé
- Toutes Directions Centrales du MS
- 1 Impôts
- 1 Chambre de Commerce
- 1 Haut Commissariat/Kouritenga
- 1 DRS du Centre-Est
- 1 Mairie de Pouytenga
- 2 Intéressée
- 1 J.O.
- 2 Archives/Chrono



**Bédouma Alain YODA/-**  
Officier de l'Ordre National